



## GÉRER LES SINISTRES MATÉRIELS AUTOMOBILE - BASES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
CR037	8 jours - 56 h	Bases	Présentiel ou à distance	4635,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 06/10/2025 au 07/11/2025

### OBJECTIFS

- Analyser les données du dossier pour comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre
- Déterminer les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels dans le cadre de la Loi Badinter
- Déterminer les moyens à mettre en place pour indemniser l'assuré
- Appliquer la convention IRSAN

### **Métiers préparés :**

Gestion et indemnisation des sinistres matériels automobiles standards et conventionnels.

### **Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**ici >**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Un parcours de formation complet alliant apports théoriques et applications pratiques et permettant aux participants d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour gérer les sinistres matériels automobiles.**

### **Formateur(s) :**

**Ce parcours de formation est animé par des professionnels de l'assurance automobile, formateur expert de l'Ipass**

## PROGRAMME

Cette formation permet de valider le bloc 2 du titre RNCP39615 - Chargé d'indemnisation en assurance - BC02 : Instruire le dossier dans un environnement juridique et technique spécifique

### A. METHODOLOGIE DE GESTION D'UN SINISTRE MATERIEL AUTOMOBILE -2 jours

1. Instruire le dossier sinistre
2. Ouvrir le dossier sinistre
3. Déterminer les conditions de règlement du sinistre
4. Procéder au règlement
5. Effectuer un recours contre le responsable

### B. INDEMNISER LES PERTES TOTALES - 1 jour

1. Procédures
2. Procédures Véhicule Économiquement Irréparable (VEI)
3. Indemnisation
4. Perte totale vol
5. Indicateurs de gestion des pertes totales

### C. APPLIQUER LA LOI BADINTER DANS LA GESTION DES SINISTRES MATÉRIELS AUTO - 2 jours

1. Introduction
2. De la responsabilité du fait des choses à la Loi Badinter
3. Conditions d'application de la Loi
4. Fixation du droit à indemnisation
5. Exercice du droit à l'indemnisation
6. Indemnisation des victimes
7. Recours en contribution
8. Conclusion

### D. APPLIQUER LA CONVENTION IRS - 3 jours

1. Principes et limites de la loi Badinter
2. Convention IRS

### **Validation des acquis :**

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.
  - Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.
  - Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.
- L'accès à la certification est possible par la VAE. L'obtention de la certification professionnelle est subordonnée à la validation des blocs de compétences visés par la formation.

#### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

#### **Equivalences et passerelles :**

**Cette formation n'a pas de lien avec d'autres certifications.**

#### **PUBLIC**

Futurs gestionnaires de sinistres matériels automobile  
Gestionnaires de sinistre matériels automobile  
Gestionnaires désirant faire reconnaître leurs compétences

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

#### **PRÉ-REQUIS**

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

#### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

#### **TARIFS ET FINANCEMENTS**

4635,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 25/01/2026 à 09:48